

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	25
Date de la convocation		
19/02/2026		
Date d'affichage		
19/02/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Dominique GEAY, 1ere Vice-Présidente.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique , MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny) ; GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

**Excusés :** Philippe CHATRE (Cordelle) ; FESSY Véronique (Pradines) ; DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) ; BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

**Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY**

**Délibération : 2026-017-CC**

**Objet : CFU 2025-Budget Jacquins Ouest**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération : 2026-017-CC****Objet : CFU 2025-Budget Jacquins Ouest**

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône ;

Vu le compte financier unique 2024 ;

**Ceci étant exposé :**

Le compte financier unique se substitue au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, et en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et de produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le Compte financier unique 2025.

## PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

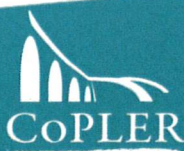
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 819 994,00	1 634 455,00	3 454 449,00
	Recettes réalisées (1)	B	1 191 290,81	975 758,49	2 167 049,10
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 477 739,03	1 262 736,41	2 740 475,44
	Dépenses réalisées (1)	E	1 057 894,03	1 207 541,49	2 265 435,52
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	133 396,58	-231 783,00	-98 386,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-342 254,97	-371 718,59	-713 973,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-208 858,39	-603 501,59	-812 359,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-208 858,39	-603 501,59	-812 359,98

Le Compte Financier Unique du budget Jacquins Ouest présente un résultat de fonctionnement 2025 déficitaire de 231 783.00 € auquel se rajoute le report de N-1 de – 371 718.59 € soit un résultat cumulé de – 603 501.59 €.

La section d'investissement présente un excédent 2025 de 133 396.58 € auquel s'ajoute le report de N-1 soit un déficit de 342 254.97 € soit un résultat cumulé de – 208 858.39 €.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

**Délibération : 2026-017-CC**

**Objet : CFU 2025-Budget Jacquins Ouest**

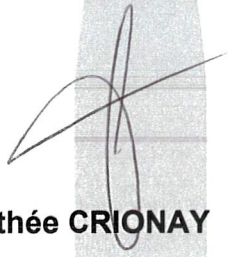
Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du code général de collectivités territoriales, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de Madame Dominique GEAY, 1ere Vice-Présidente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 Budget Jacquins Ouest tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 05/03/2026

**Le secrétaire de séance,**



**Timothée CRIONAY**

**Le Président,**



**Jean-Paul CAPITAN**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**ARRETE ET SIGNATURES**

COPLER - COMMUNAUTE DE COMMUNES - COPLER JACQUINS OUEST

Présentation

Présenté par *Mme GEAY DOMINIQUE*  
 A Saint-Symphorien-de-Lay, le 05/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de suffrages exprimés : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
 A Saint-Symphorien-de-Lay, le 05/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 19/02/2026

Signataire

BRUN Charles, Vice-Président

CRIONAY Timothée, Vice-Président

GEAY Dominique, Vice-Présidente

GIVRE Dominique, Vice-Président

GRIVOT Vincent, Vice-Président

LAIADI Ben Abdellah, Vice-Président

BERT Pascal, Conseiller délégué

CHATRE Philippe, Conseiller délégué (*Pouvoir donné à M. CAPITAN*)

COQUARD Romain, Conseiller délégué

DAUVERGNE Jean-François, Conseiller délégué

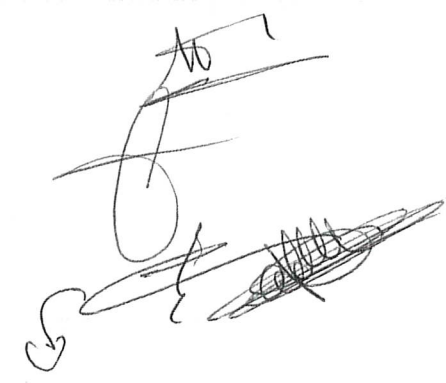
REULIER Serge, Conseiller délégué

BROSSETTE Maryline

*Absente*

DADOLLE Adrien

*Excuse*



*Ne prend pas part au vote*



### ARRETE ET SIGNATURES

COPLER - COMMUNAUTE DE COMMUNES - COPLER JACQUINS OUEST

Signataire

DAVID Blandine

DOTTO Luc

FESSY Véronique

*Excusée*

FOURNEL Béatrice

GERVAIS Christian

*LIEURE Céline*

GIRARDIN Jean-Michel

GIRAUD Jean-Marc

GIRAUD Stéphanie (Pouvoir donné à COQUARD R.)

JUSSELME Jean Paul

MARTEIL Frédéric

MONTEL Fabienne (Pouvoir donné à LAIDI B.)

NEYRAND Jean-François

PERRIN Gérald

PIZAY Séverine (Pouvoir donné à GEAY D.)

PRAST Lionel

ROFFAT Hubert

## Résumé de l'acte

### 042-244200630-20260305-2026-017-CC-BF

**Numéro de l'acte :** 2026-017-CC  
**Date de décision :** jeudi 5 mars 2026  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** CFU 2025 - Budget Jacquins Ouest  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** SANDRINE VANCOILLIE  
**AR reçu le :** 10/03/2026  
**Numéro AR :** 042-244200630-20260305-2026-017-CC-BF  
**Document principal :** 99\_BU-2026-017-CC\_CFU\_2025\_JACQUINS.xml

**Pièces jointes :**

99\_BU-2026-017-CC\_ANNEXE\_sign\_CFU\_Jacquins.pdf  
99\_BU-2026-017-  
CC\_CFU\_2025\_Budget\_Jacquins\_Ouest.pdf

**Historique :**

10/03/26 12:33	En cours de création	
10/03/26 12:34	En préparation	SANDRINE VANCOILLIE
10/03/26 12:34	Reçu	SANDRINE VANCOILLIE
10/03/26 12:35	En cours de transmission	
10/03/26 12:36	Transmis en Préfecture	
10/03/26 12:40	Accusé de réception reçu	